

Actions en faveur du développement durable

Le rapport développement durable est un bilan annuel des actions réalisées dans le domaine du développement durable, qui souligne des points d'amélioration, pose des questions et ouvre des perspectives.

Qu'est-ce que le rapport développement durable ?

Le rapport développement durable est une **obligation légale** pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010).

Ce rapport annuel traduit l'engagement des villes, des intercommunalités, des départements et des régions dans le domaine du développement durable et détaille leurs réalisations.

En raison de la période de réserve électorale, **les rapports antérieurs à 2025 ne sont temporairement pas accessibles en ligne**. Vous pouvez en faire la demande en contactant la direction à l'adresse suivante : tee@cergy.fr

Rapport développement durable 2025

Lors du conseil municipal du 20 novembre 2025, le rapport développement durable 2025 de la ville de Cergy a été adopté.

Ce rapport essentiel met en lumière :

- **20 actions majeures réalisées en 2025**
- **Le bilan des actions 2025**
- **Les actions prévues pour 2026**

20 actions réalisées en 2025

Alimentation

Installation d'une association pour le **maintien de l'agriculture paysanne** – AMAP ([Potager label vie](#)) sur un terrain communal pour la vente de fruits et légumes locaux.

Biodiversité

- Révision du [Plan local d'urbanisme](#), approuvée en juin 2025 ;
- **Plantation de 181 arbres et arbustes dans six cours d'écoles** : Tilleuls, Tolleuses, Château, Village, Ponceau, Linandes ;
- **Création de quatre cours Oasis** aux écoles des Chanterelles et du Nautilus ;
- **Mise en place d'une aire terrestre éducative** au Parc du Pas Saint-Christophe : mini-forêt, haies, abris à hérissons, sensibilisation des élèves, etc.

Mobilité

- **Entretien de 400 vélos et trottinettes** dans 27 écoles par l'association [Vélo Solidaire](#)
- **Création de 3 kilomètres de pistes cyclables** sur le boulevard de l'Oise et l'avenue de l'Embellie

Pollution et déchets

Généralisation du tri dans tous les équipements de la ville (bacs installés dans les écoles, les LCR et les gymnases)

Sensibiliser et mobiliser

- **Mise en place d'un budget vert** : 14 % de dépenses favorables au climat ;
- **Suivi annuel des émissions de gaz à effet de serre** de la ville ;
- Adoption du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) dans les quatre [médiathèques de la ville](#) ;
- **Financement de 25 projets éducatifs** dans les écoles via le programme "Cergy Éducation et Transition" ;
- Réalisation d'un [cahier de vacances sur le développement durable](#) pour les enfants

Sobriété énergétique et énergies renouvelables

- Exonération partielle de la taxe foncière pour des **travaux de rénovation énergétique** : 79 logements bénéficiaires en 2025 ;
- Participation au [challenge Cube Ville](#) : prix national "animation générale" pour la mobilisation de 350 agents ;
- Mise en place d'un **suivi énergétique par bâtiment** ;
- Raccordement au chauffage urbain de plusieurs équipements (gymnase Axe Majeur, La Lanterne).

Solidarité et inclusion

- Obtention de la [labellisation Qualivilles](#) en mars 2025 ;
- Ouverture de la [boutique Cesil](#) sur la place du marché : services de réparation, démarches, vente solidaire ;
- Ouverture d'un [parcours santé inclusif sur la Promenade des Deux Bois](#) (juillet 2025)

Documents utiles

[Rapport développement durable 2025 de la ville de Cergy \(pdf, 10,62 mo\)](#) [Synthèse du Rapport développement durable 2025 de la ville de Cergy \(pdf, 464,30 ko\)](#)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

0 0

Retirer mon vote

Merci pour votre retour.

Aidez-nous à nous améliorer (facultatif) [Envoyer le commentaire](#)